

## Demande d'accueil en dehors des heures d'ouvertures

### Parents :

Nom/prénom mère :

Nom/Prénom père :

Adresse :

Résidence :

Étage :

Nom sur la cloche :  
(si retour à la maison)

Contact d'urgence 1 :

Contact d'urgence 2 :

### Des enfants dont il faut s'occuper :

Nom/âge :

Nom/âge :

Nom/âge :

### Le jour où l'accueil doivent avoir lieu :

Jour	Date	Temps de	Temps jusqu'à	Durée de l'accueil

### Où l'enfant est remis

A la crèche

A la maison (selon l'adresse ci-dessus)

Les trajets aller et retour comptent comme temps de travail. La personne responsable doit avoir rejoint la prochaine grande gare (gare avec des liaisons longue distance) au plus tard à 20 h 30. Les dispositions générales s'appliquent (voir pages suivantes).

## Conditions générales

### Offre supplémentaire "Soins à l'heure marginale dans la crèche avant 7h00 et après 18h30"

Sur demande, les crèches kids & co proposent un suivi des enfants si les parents ne peuvent pas récupérer les enfants à la crèche avant 18h30 pour des raisons professionnelles importantes ou s'ils dépendent de la prise en charge des enfants à la crèche avant 7h00.

#### Conditions préalables : Principe

- Le service ne peut être garanti. Le personnel est demandé au cas par cas. Si personne ne peut être trouvé, la demande sera rejetée.
- Les demandes doivent être reçues à la crèche au moins 48h avant la date souhaitée.
- Les demandes de renseignements ne seront acceptées que par écrit (remplir le formulaire de demande).
- La garde d'enfants est possible **dès 6h30 au plus tôt et jusqu'à 20h30 au plus tard.**
- Une commande est valable pour un enfant d'une famille - un supplément de CHF 5.00 sera facturé pour chaque enfant supplémentaire.
- Si l'heure de fin convenue n'est pas respectée, la crèche se réserve le droit de refuser une nouvelle demande pour cette raison.

#### Conditions préalables : Côté crèche kids & co

- En raison des prescriptions de l'Office de la jeunesse et du SECO, la mission ne peut être assumée que par une personne formée et âgée de 18 ans.
- Les déplacements avec l'enfant doivent se faire en transports publics (l'utilisation de véhicules privés est interdite pour l'accueillant).
- Sauf accord contraire, les soins ont lieu dans les locaux de la crèche.

#### Organisation

- L'enfant continuera normalement à être pris en charge par la crèche. La garde au lieu de résidence de l'enfant n'est pas autorisée (babysitting).
- Entre 18h30 et 19h, un repas est pris dans la crèche, l'enfant est remis aux parents avec de la nourriture.
- Sur demande, l'enfant peut être ramené à la maison le soir. Le trajet aller et retour vers le lieu de travail compte comme temps de travail. Les billets pour les transports publics sont facturés en sus et payés par les parents.
- Si l'enfant est ramené à la maison, il est obligatoire de le remettre aux parents à la porte d'entrée. La clé de la maison ne doit pas être remise à l'aidant. Il n'entre pas dans l'appartement/maison et ne s'occupe pas de l'enfant à la maison.

**Coûts**

Soins du soir 18.30-20.30

- La garde d'enfants coûte CHF 20.00 par 30 minutes.
- CHF 20.00 seront facturés pour chaque demi-heure supplémentaire.
- L'enfant doit être rendu aux parents au plus tard à 20 h 30.

Soins du matin 06.30 - 07.00h

- La demi-heure à partir de 6h30 est également facturée 20 francs.

**Général**

- Le paiement est remis directement à l'aidant en espèces.
- Le paiement est soumis à l'AVS et est signalé et correctement réglé par profawo via le salaire.

Le client confirme par sa signature qu'il souhaite réserver le service payant et déclare son accord avec le cadre général et les conditions de paiement. Il reconnaît que le service n'est garanti que lorsque la crèche l'a confirmé.

Date :

Signature des parents :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Confirmation par la crèche :**

Nous confirmons par la présente que nous pouvons exécuter l'ordre.

Le soutien est assuré par :

\_\_\_\_\_

Date/Signature directrice de crèche :

\_\_\_\_\_